



Lille le 25 novembre 2024

M. Marc Ferracci
Ministre délégué chargé de l'Industrie
139 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Michelle Gréaume

Objet : situation de Arcelor Mittal

Monsieur le Ministre,

Le 20 novembre dernier, nous apprenions par voie de presse le démantèlement des sites de Reims et Denain par le groupe Arcelor-Mittal. Après la fermeture des entreprises Eternit et Valdunes c'est une série noire qui se poursuit pour le valenciennois, territoire où je suis élue.

A l'occasion d'une rencontre avec les salariés de l'usine de Denain, j'ai appris que la fermeture du site entraînerait la suppression de 24 postes occupés par des salariés dont l'ancienneté varie entre 9 et 26 ans. Cette décision est difficilement compréhensible quand on sait que l'entreprise réalise des bénéfices sur ce site. Le savoir-faire des ouvriers n'est pourtant plus à démontrer. A titre d'illustration, lors des Jeux Olympiques, ils ont façonné les anneaux olympiques posés sur la Tour Eiffel.

A l'échelle départementale, le site de Dunkerque est lui aussi menacé. Les investissements promis il y a plusieurs années pour décarboner les installations n'ont pas été effectués. Pis encore, le 23 novembre la presse annonçait que l'investissement dans l'acier vert est suspendu. Ce projet avait pourtant pour objectif de modifier le processus de fabrication actuelle en remplaçant la combustion au charbon par du gaz puis par de l'hydrogène afin de réduire de manière considérable les émissions polluantes.

Dans le même temps, ce groupe engrange des bénéfices et verse de juteux dividendes aux actionnaires.

Comme j'ai pu l'exprimer il y a quelques jours à l'occasion des questions au Gouvernement à propos de l'annonce des suppressions de milliers d'emplois chez Auchan et Michelin, il est temps d'évaluer l'usage de l'argent public versé aux entreprises. En effet, sur les deux sites d'Arcelor-Mittal, de nombreux fonds publics ont été mobilisés : fonds européens, fonds régionaux, aides d'État... La multiplication des sources de financement rend le chiffrage des aides publiques et les avantages fiscaux perçus par le groupe Arcelor-Mittal très complexe.

SENATRICE
DU NORD

Membre du groupe
Communiste Républicain
Citoyen et Écologiste - Kanaky

Sénat :
15, rue de Vaugirard
75006 PARIS

Permanence parlementaire
18, rue d'Inkermann
BP 1233
59000 LILLE

Contacts :

m.greaume@senat.fr



Cela étant, l'Etat ne peut rester sans réagir, sans exiger des comptes conformément aux déclarations du Premier Ministre faites le 5 novembre dernier à l'Assemblée nationale.

C'est pourquoi je vous demande de vous saisir pleinement de ce dossier majeur. Arcelor-Mittal doit prendre ses responsabilités et investir dans ces sites industriels essentiels pour notre industrie. Il s'agit d'une nécessité absolue pour tout un bassin de vie. Les salariés ne sont en rien responsables des manquements et erreurs stratégiques des dirigeants du groupe et ne peuvent servir de variable d'ajustement dans le seul but de satisfaire les actionnaires.

Je me tiens disponible pour travailler de concert avec les l'État, les collectivités territoriales concernées, les syndicats et la direction d'Arcelor Mittal afin de créer les conditions pour le maintien des emplois et des activités.

Michelle GRÉAUME
Sénatrice du Nord

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gréaume', with a long horizontal flourish extending to the right.